

## **Les médiations envisageables à Vaurenard**

De l'échelle nationale jusqu'au niveau local, il existe une multitude d'acteurs de la vie culturelle et patrimoniale, des institutions jusqu'aux associations de particuliers.

### **II.B.1 – Des acteurs de la médiation nombreux et bien différenciés**

Le développement marchand du tourisme culturel est représenté par l'État au niveau de trois ministères distincts : la Culture pour ce qui est du patrimoine, l'Économie pour le tourisme, et les Affaires étrangères pour le développement du tourisme culturel à l'étranger. Ces différents services sont décentralisés au niveau des territoires.

Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) représentent le ministère de la Culture en Région depuis 1992. Elles sont chargées de mettre en œuvre la politique culturelle

---

<sup>337</sup> Sandra Hoibian et Anne-Laure Mésenge, « La visite des musées, expositions et monuments », *op. cit.*, p. 5.

<sup>338</sup> Sandra Hoibian et Anne-Laure Mésenge, « La visite des musées, expositions et monuments », *op. cit.*, p. 33.

définie par le gouvernement. Les DRAC ont également une fonction de conseil et d'expertise. La protection, la restauration et la valorisation des monuments historiques, comme c'est le cas de Vaurenard, sont assurées par le service de Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH). Les DRAC peuvent fournir documentation et expertise aux propriétaires, via plusieurs acteurs : les conservateurs des MH, les architectes de Bâtiments de France, les conservateurs des antiquités et objets d'art.

Les services déconcentrés du ministère de l'Économie et des Finances sont les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Ils ont notamment pour fonction de favoriser le développement des entreprises touristiques. C'est à eux que sont adressées les déclarations fiscales d'ouverture de MH au public.

Dans chaque territoire, il existe un CRT, Comité Régional du Tourisme, ainsi qu'un CDT, Comité Départemental du Tourisme qui régissent la politique de leur territoire respectif. À l'échelle des communes, ce sont généralement les Offices du tourisme qui ont la compétence touristique. Pour ce qui est de Vaurenard, l'organisme *Destination Beaujolais* regroupe les différents OT du secteur. L'OT compétent pour le village de Gleizé est celui de Villefranche-sur-Saône, baptisé *Antenne touristique de Villefranche*.

Il existe de très nombreux organismes privés, en général de statut associatif et ayant une délégation ministérielle dans le domaine du patrimoine. Deux d'entre elles pourraient concerner Vaurenard. La Demeure Historique regroupe environ trois-mille bâtiments appartenant ou non aux MH. Sa première mission concerne le conseil en matière de protection. Pour cela, elle propose des fiches techniques et des formations à ses membres. La DH a également pour objectif de sensibiliser à la sauvegarde des sites. Elle édite chaque année des rapports et une *revue des Demeures Historiques*. Elle attribue des prix à certains sites, les aidant financièrement, par exemple, à aménager les locaux nécessaires à une ouverture au public. La DH fait partie, avec six autres associations reconnues d'utilité publique<sup>339</sup>, d'un Groupe National d'Information et de Concertation sur le Patrimoine, présidé par le ministre de la Culture. Le GNICP est une instance de concertation et de réflexion qui publie une revue

---

<sup>339</sup> Aux côtés de la DH, Maisons Paysannes de France, Patrimoine-Environnement, Union Rempart, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – sites et monuments, Sauvegarde de l'Art Français, Vieilles Maisons Françaises.

annuelle et divers communiqués. Il est surnommé le *G8-Patrimoine*<sup>340</sup>, ou *Groupe Patrimoine*, ce qui sous-entend un pouvoir de débat et de réflexion important.

La Fondation du Patrimoine a pour mission de sauvegarder et valoriser le patrimoine. Ses délégations régionales sont composées en grande partie de bénévoles. La FP peut favoriser le financement de travaux en permettant des déductions fiscales aux propriétaires. Elle peut également mettre en place des actions de mécénat. Sa notoriété est grandissante, notamment depuis qu'elle bénéficie d'une partie des recettes du loto du patrimoine particulièrement médiatisé.

Les institutions et organismes qui concernent potentiellement le territoire beaujolais et particulièrement le domaine de Vaurenard sont regroupés dans un annuaire en annexe<sup>341</sup>. Toutes ces institutions et bien d'autres encore, regroupements de propriétaires, associations locales, etc. voient leur objectif principal osciller entre sauvegarde, protection et valorisation du patrimoine, et développement touristique. Toutefois, ces organismes ne peuvent apporter leur aide qu'à la demande des propriétaires. Comme le souligne P. Howard, cela nécessite pour ces derniers une réelle volonté<sup>342</sup> et une démarche d'ouverture au public de leur site. Nombre de ces sites historiques souhaitent cette ouverture afin de « rentabiliser » leur bien, mais un cheminement personnel en amont est nécessaire. Les propriétaires doivent être prêts à dévoiler l'intimité de leur demeure, de l'histoire de leur famille, des objets qui possèdent une valeur inestimable à leurs yeux. Ainsi, pour ce qui est de ce travail de mémoire, les propriétaires de Vaurenard ont dans un premier temps été réticents à ouvrir leurs archives. Les craintes sont justifiées : peur des vols, des dégradations, des dérangements occasionnés dans un classement laborieux organisé par un aïeul du propriétaire, etc. Peu à peu, une relation de confiance s'est établie, et l'accès à l'importante collection documentaire du château est à présent possible.

Pour envisager des actions de médiations du patrimoine du domaine, il faut considérer Vaurenard comme un établissement qui reçoit un public. L'accès de tout site au public est soumis à un certain nombre de contraintes liées à la sécurité et à l'accessibilité.

---

<sup>340</sup> Ce G8 est composé de six associations, une fédération et le ministère de la Culture.

<sup>341</sup> Voir Annexe 31 Annuaire des services culturels locaux.

<sup>342</sup> Voir Annexe 32- Fiche de lecture : Peter Howard, *Heritage: management, interpretation, identity*, New York, Continuum, 2003.

## **II.B.2 – Les conditions d’accueil de Vaurenard**

### **II.B.2.a – Le domaine de Vaurenard, un Établissement Recevant du Public**

Un Établissement Recevant du Public, ou ERP, est un lieu qui reçoit des personnes de l’extérieur. Selon le code de la construction et de l’habitation, « constituent des établissements recevant du public, tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérées comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l’établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel »<sup>343</sup>. Chaque établissement est classé en fonction de son activité et de ses capacités d’accueil du public<sup>344</sup>. Le château de Vaurenard devrait actuellement être classé de type Y (musée), le parking étant de type PS (parking extérieur). La chapelle pourrait être classée de type V (lieu de culte)<sup>345</sup>. De plus, une catégorie de 1 à 5 est attribuée au site, en fonction de l’effectif maximum admissible. Vaurenard entre dans la catégorie 5, qui correspond à un maximum de trois-cents visiteurs simultanés. Cette classification est susceptible de changer en fonction des changements d’activité qui pourraient être envisagés : M (boutique), O (résidence de tourisme), etc.

Chaque ERP doit posséder un registre de sécurité qui indique les travaux réalisés, les formations des personnels, les vérifications effectuées. L’ERP doit disposer d’équipements de secours en cas d’incendie (extincteurs, alarme, plans d’évacuation, etc.). Il doit également être accessible aux personnes handicapées. En cas de non-conformité, l’ERP doit s’inscrire à un AD’AP : Agenda d’Accessibilité Programmée, qui fixe les travaux nécessaires et les délais impartis. Pour les ERP comme Vaurenard, et les MH en général, les contraintes sont parfois telles qu’elles défigureraient le bâtiment ou sont impossibles à mettre en œuvre. Des dérogations sont alors possibles. Un registre public d’accessibilité doit également être tenu.

Une commission de sécurité, composée de représentants de la mairie, de l’État, du Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS), des services de police ou de la gendarmerie doit valider l’ouverture d’un ERP ou sa réouverture après travaux, mais peut

<sup>343</sup> Code de la construction et de l’habitation, article R 123.2.

<sup>344</sup> Voir Annexe 33- Les types d’ERP.

<sup>345</sup> La propriétaire, C. de Corbiac n’est toutefois pas certaine qu’il existe à Vaurenard un registre de sécurité, et donc un type ERP défini. Entretien du 28/04/20.

également vérifier les conformités du site lors d'une visite périodique planifiée ou de façon impromptue.

En tant qu'ERP, Vaurenard doit donc présenter un certain nombre d'éléments relatifs à l'accueil du public, dans le respect des normes d'accessibilité : le parking de Vaurenard, bien que non goudronné, est parfaitement accessible, notamment aux cars qui peuvent manœuvrer. Par contre, sanitaires et signalétique directionnelle sont à envisager. Une pièce pourrait être aménagée en salle d'accueil et d'attente, avec billetterie et éventuellement point de ventes. Un affichage informatif, type panneaux ou cartels, pourraient baliser le circuit de visite. Au niveau des extérieurs, des aménagements sont aussi possibles : aires de jeux pour les enfants ou mobilier extérieur, par exemple. Des coûts complémentaires liés à l'aménagement du site sont également à envisager : les assurances doivent couvrir les risques liés à l'incendie, les dégâts des eaux, les vols en plus de la responsabilité civile. Une alarme contre l'incendie et les intrusions doit être installée. De façon plus globale, il convient de prévoir le financement de tâches qui, jusqu'alors à Vaurenard, sont effectuées par les propriétaires, et qui pourraient être sous-traitées : ménage, entretien du parc, promotion du site.

Tout investissement sous-entend des recettes et des seuils de rentabilité à calculer, pour quelque activité commerciale que ce soit. De plus, la fiscalité d'un MH est spécifique. Autant de notions qui sont succinctement abordées ci-après.

### II.B.2.b - Financement et fiscalité d'une demeure historique

#### *Les recettes liées au château*

La billetterie des visites du château représente la première source de recettes. Pour A. Gondras, un seuil de rentabilité est fixé à « au moins dix-mille visiteurs annuels »<sup>346</sup>. L'auteur indique également qu'un emploi à plein temps peut être envisagé « à partir de quinze mille visites annuelles »<sup>347</sup>. Le circuit de visite doit prendre en compte que certaines parties du château sont habitées. Toutefois, le fait de traverser une pièce aménagée d'un décor contemporain peut aussi être un atout, en permettant aux visiteurs d'être au plus proche de la vie de château...

---

<sup>346</sup> Annie Gondras, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit., p. 194.

<sup>347</sup> *Ibid.*

Pour augmenter les recettes, certains propriétaires envisagent la vente de produits liés au château. L'aménagement d'une boutique pour la vente de produits dérivés implique une immatriculation au registre du commerce, dès lors que cette activité « dépasse 10 % du chiffre d'affaire du monument »<sup>348</sup>. La boutique est alors assujettie à la TVA et aux cotisations salariales. Toutefois, l'implantation d'un simple comptoir de vente, dont le chiffre d'affaire sera nécessairement inférieur à 10 %, est envisageable. Pourront ainsi être vendus des produits tels que cartes postales, monographies, etc.

### *La fiscalité d'un monument historique*

La fiscalité d'un château inscrit est spécifique. Les mesures fiscales sont détaillées dans le Code du Patrimoine. Si le propriétaire, comme c'est le cas à Vaurenard, occupe le château et tire des revenus issus d'une location ou de droits de visite, il peut opter pour une déduction forfaitaire de 75% de l'ensemble des charges foncières. Pour un monument ouvert aux visites, « la part du coût des travaux restant à la charge du propriétaire est déductible à 100 % du montant des revenus déclarés »<sup>349</sup>. Un monument est considéré comme ouvert au public s'il est « ouvert soit cinquante jours par an dont vingt-cinq jours non ouvrables d'avril à septembre, soit quarante jours de juillet à septembre »<sup>350</sup>. Une déclaration des conditions d'ouverture du site doit être envoyée chaque année<sup>351</sup> au délégué régional du tourisme. Le monument rentre dans le calcul du patrimoine pour l'impôt sur la fortune immobilière. Les frais de travaux et d'emprunts pour l'entretien sont déductibles.

Il n'y a pas de droits de succession sur un monument classé ou inscrit, dès lors qu'il est ouvert au public soixante à quatre-vingts jours par an, à la condition, comme le précise le code général des impôts, que « les héritiers, les donataires ou les légataires ont souscrit avec les ministres chargés de la culture et des finances une convention à durée indéterminée prévoyant le maintien dans l'immeuble des meubles exonérés et leurs conditions de présentation, les modalités d'accès du public ainsi que les conditions d'entretien des biens exonérés »<sup>352</sup>. Au moment de la création de la SCI du Domaine de Vaurenard, les gérants Catherine et Roland Durand de Corbiac ont fait un legs à leurs enfants afin de les exonérer des droits de succession.

<sup>348</sup> Annie Gondras, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit., p. 195.

<sup>349</sup> *Code du patrimoine*, article L.623-1.

<sup>350</sup> *Ibid.*

<sup>351</sup> Envoi avant le 1<sup>er</sup> février.

<sup>352</sup> *Code général des impôts*, article 795 A.

*Des investissements financés par plusieurs moyens.*

Le mécénat est un « soutien matériel sans contrepartie à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général »<sup>353</sup>. Pour pouvoir bénéficier du don d'un mécène, le bénéficiaire ne doit pas être une entreprise commerciale, et l'œuvre doit être d'intérêt général, ce qui est le cas de Vaurenard qui revêt un caractère culturel. Le parrainage, identique au mécénat du point de vue juridique, est quant à lui une démarche commerciale. La différence entre mécénat et parrainage se situe du point de vue fiscal, puisque « le mécénat ne doit pas comporter de contrepartie publicitaire »<sup>354</sup>. En effet, les « opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image de marque d'une entreprise »<sup>355</sup>, et le nom ou la marque du parrain apparaissent clairement. Le financement participatif, ou crowdfunding<sup>356</sup>, est une forme spécifique de mécénat qui s'adresse à un très large public constitué presque exclusivement d'internautes. Le bénéficiaire peut avoir pour intermédiaire une plateforme internet, qui ponctionnera une commission sur les dons versés. Certaines plateformes, dont *Dartagnans* est le leader, sont spécialisées dans les secteurs de la culture et du patrimoine. Le site qui propose une aide à la gestion du projet et l'édition des reçus fiscaux aux donateurs, prélève 8 % de commission sur les campagnes. Il incite les bénéficiaires à proposer « une contrepartie à hauteur de ce qu'ils donnent »<sup>357</sup>. Les campagnes de souscription peuvent également être portées par des fondations, telles que la Fondation du patrimoine ou la Demeure historique<sup>358</sup>. Quel que soit sa forme, le mécénat permet aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôt : 60 % du montant du don pour les entreprises<sup>359</sup>, et 66 % du montant pour les particuliers<sup>360</sup>.

Une institution particulière mérite d'être mentionnée : la *French Heritage Society*. Initialement créée pour favoriser les échanges culturels franco-américains, cette association new-yorkaise a pour objectif de préserver le patrimoine français aux États-Unis comme en France. La

<sup>353</sup> « Qu'est-ce que le mécénat ? », <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat/Qu-est-ce-que-le-mecenat>, Ministère de la culture, <https://www.culture.gouv.fr/>, dernière consultation le 01/04/20.

<sup>354</sup> « Le mécénat », <https://www.associations.gouv.fr/le-mecenat.html>, *Créer, gérer, développer son association*, <https://www.associations.gouv.fr/>, ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, 2019, dernière consultation le 20/04/20.

<sup>355</sup> « Parrainage », <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat/Parrainage>, Ministère de la culture, <https://www.culture.gouv.fr/>, dernière consultation le 01/04/20.

<sup>356</sup> Littéralement « financement par la foule ».

<sup>357</sup> « Lancer votre projet », <https://dartagnans.fr/fr/projects/new/launch>, *Dartagnans*, <https://dartagnans.fr/fr/home/index>, dernière consultation le 01/04/20.

<sup>358</sup> Voir § II.B.1 – Des acteurs de la médiation nombreux et bien différenciés, P. 81.

<sup>359</sup> Plafonné à 0,5 % du chiffre d'affaire.

<sup>360</sup> Plafonné à 20 % du revenu imposable.

FHS peut financer des travaux de conservation ou des restaurations d'un monument ou d'un jardin, mais pas de travaux de « confort », type chauffage ou électricité. L'édifice ou le parc doit « être classé ou inscrit au titre des MH, présenter un intérêt artistique, historique ou culturel, être ouvert au public »<sup>361</sup>. D'autre part, l'aide financière doit être équivalente à la somme débloquée en France, même issue en partie d'une subvention publique. Si les deux demandes, française et américaine, doivent être effectuées pour un même projet, le dossier américain doit être envoyé prioritairement. En effet, pour A. Gondras, l'intervention de la FHS provoque un « effet levier [...], car en règle générale, le fait que des donateurs américains viennent soutenir un projet encourage très fortement les pouvoirs publics à délivrer des fonds plus rapidement »<sup>362</sup>. Les donateurs américains attendent en retour un accueil spécifique lors de leurs visites. Cette forme de mécénat pourrait sans doute trouver sa place lors d'une restauration du parc de Vaurenard.

Il existe des subventions spécifiques pour les projets d'investissement des MH. Un même site<sup>363</sup> permet de déposer les demandes de travaux et les demandes de subventions liées<sup>364</sup>. Les demandes, adressées aux DRAC un an avant le début des travaux envisagés, peuvent être modulées en fonction des disponibilités budgétaires de l'État. Le Code du patrimoine stipule que la subvention est « plafonnée à 40 % de la dépense effective des travaux d'entretien et de réparation »<sup>365</sup>. Dans les faits, A. Gondras précise que « la contribution financière de l'État s'élève en moyenne à 15 % du montant des travaux, et peut aller jusqu'à 30 % »<sup>366</sup>.

Des spécialistes de l'investissement, comme la Caisse des dépôts, sont des interlocuteurs privilégiés pour les financements liés au tourisme. Il s'agit d'un « groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays »<sup>367</sup>. Les financements proposés s'adressent toutefois en premier lieu à l'offre d'hébergement touristique<sup>368</sup>.

<sup>361</sup> « Prix FHS », <https://fondationmh.fr/nos-prix/prix-french-heritage-society/>, *Fondation pour les Monuments historiques*, <https://fondationmh.fr/>, dernière consultation le 02/04/20.

<sup>362</sup> Annie Gondras, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>363</sup> « Demande de travaux et de subventions sur monuments historiques », [https://mesdemarches.culture.gouv.fr/loc\\_fr/mcc/requests/MONUM\\_INTER\\_travaux\\_01/?\\_CSRFTOKEN=c503df26-f3cf-4e6b-9d7f-343cfab1cc28](https://mesdemarches.culture.gouv.fr/loc_fr/mcc/requests/MONUM_INTER_travaux_01/?_CSRFTOKEN=c503df26-f3cf-4e6b-9d7f-343cfab1cc28), *Ministère de la culture*, <https://www.culture.gouv.fr/>, dernière consultation le 01/04/20.

<sup>364</sup> Envoi électronique à compléter par un envoi postal des pièces jointes.

<sup>365</sup> Code du Patrimoine, article L.621-29.

<sup>366</sup> Annie Gondras, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>367</sup> « Relations investisseurs », <https://www.caissedesdepots.fr/relation-investisseurs>, Caisse des dépôts, <https://www.caissedesdepots.fr/le-groupe>, dernière consultation le 01/04/20.

<sup>368</sup> Il existe un fonds *France Investissement Tourisme*, géré par *Bpifrance*, filiale de la caisse des dépôts, spécifiquement consacré au financement des entreprises du tourisme.

Toutefois, que ce soit pour prétendre obtenir des subventions comme pour toucher ses potentiels visiteurs à travers le paysage culturel local, il est indispensable de développer une stratégie de communication efficace.

### II.B.2.c – Communiquer pour s’insérer dans la vie culturelle locale

Il n’existe actuellement pas de charte graphique à Vaurenard. Pour créer les documents proposés ci-après, une police sobre a été privilégiée, de même qu’un code couleurs issu de la photo de la façade côté cour, brun foncé et bleu. Le fond des documents pourra être constitué de pavés bleu, également très sobres. Afin de rendre les documents à destination du jeune public plus attrayants, une mascotte, représentant Vaurenard, peut être imaginée. Ce symbole pourrait être un renard, rappel de l’origine du nom du domaine. Il doit être suffisamment stylisé pour correspondre aux habitudes visuelles des enfants, et pour être reproduit parfois en petit format. Pour attiser la sympathie, il doit être souriant. Il peut être humanisé en se tenant debout ou en portant des vêtements ou accessoires. Quelques idées sont proposées en annexe<sup>369</sup>, mais ce travail de création peut être sous-traité à une agence de communication.

À ce jour, les propriétaires ne possèdent pas de brochure publicitaire pour Vaurenard. Le document doit avoir plusieurs fonctions : en premier lieu, il doit servir de publicité pour l’activité de valorisation du château. Il sera donc distribué et mis à disposition le plus largement possible à différents endroits stratégiques : OT de Villefranche, lieux culturels locaux (médiathèques, Maison du Patrimoine, etc.), mairies, autres châteaux. Cette brochure sera également mise à disposition du public sur le site de Vaurenard, afin que chacun puisse repartir avec un document qu’il conserve, en partant du principe qu’un « client » satisfait peut être prescripteur pour d’autres. Une proposition de brochure est présentée en annexe<sup>370</sup>.

En termes de communication, les Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication (NTIC) semblent incontournables. Une note de synthèse du CREDOC<sup>371</sup> révèle qu’en 2016, « 44 % des Français ont utilisé Internet en lien avec les visites patrimoniales »<sup>372</sup>, 38 % d’entre eux, correspondant aux plus jeunes, pour obtenir des informations pratiques (horaires, tarifs, accès, billetterie en ligne, etc.), et « 24 % pour consulter

<sup>369</sup> Voir Annexe 34– Charte graphique et mascotte.

<sup>370</sup> Voir Annexe 35- Proposition de brochure.

<sup>371</sup> Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie.

<sup>372</sup> Charlotte Millot et Jörg Müller, *CREDOC, Note de synthèse*, avril 2017, p. 3.

des contenus virtuels »<sup>373</sup>. Ce pourcentage correspond aux jeunes séniors. Par ailleurs, « près de 10 % des Français ont un usage participatif de leur visite (réseaux sociaux, blogs, forums de discussion) »<sup>374</sup>. Ces chiffres, datant de quatre ans, doivent sans doute être revus à la hausse.

À ce jour, le château de Vaurenard est peu représenté parmi les NTIC. Le château est visible sur une plateforme de vente en ligne de vin<sup>375</sup>, et sur le site promotionnel des vins du Beaujolais<sup>376</sup>. Dans ce but, il existe également une page Facebook<sup>377</sup>. Concernant le tourisme, le château est mentionné sur le site du Département du Rhône<sup>378</sup> et sur une plateforme<sup>379</sup> proposant une billetterie en ticket traditionnel ou via un *pass patrimoine* pour plusieurs sites. Vaurenard n'a à ce jour ni site commercial, ni blog dédié. Les éditeurs de site sont nombreux, et certains proposent des prestations gratuites, qui peuvent convenir pour une utilisation relativement limitée comme pourrait l'être celle de Vaurenard<sup>380</sup>. Il convient de veiller, si cette option est choisie, à quelques critères : la publicité peut être particulièrement intrusive, l'espace de stockage très limité, et la compatibilité avec les smartphones et les tablettes aléatoire. Parmi les éditeurs gratuits, certains proposent l'inclusion d'un blog. L'ajout d'un blog peut être complémentaire, permettant une proximité avec les internautes liés par une *communauté* autour de Vaurenard. Un blog permet également de multiplier les mouvements sur les moteurs de recherche. Sur le site de Vaurenard pourraient apparaître notamment les éléments résumés sur la brochure, un récapitulatif des travaux effectués et de ceux qui restent à faire, ou bien encore une *Newsletter*.

La newsletter, ou lettre d'information, est un media qui peut, en plus de figurer sur le site, être envoyé à tous les clients et aux institutions locales, et figurer sur une page Facebook. Il s'agit d'un lien avec le public qui peut aisément être mis en œuvre, et peut être envoyé mensuellement ou trimestriellement. Une maquette est proposée en annexe<sup>381</sup>.

---

<sup>373</sup> *Ibid.*

<sup>374</sup> *Ibid.*

<sup>375</sup> « Château de Vaurenard », <https://www.avenuedesvins.fr/fr/vignerons-chateau-de-vaurenard-78.html>, *Avenue des vins*, <https://www.avenuedesvins.fr/fr/>, dernière consultation le 05/04/20.

<sup>376</sup> « Château de Vaurenard », <https://www.beaujolais.com/viticulteurs-caves/chateau-de-vaurenard>, *Beaujolais.com*, <https://www.beaujolais.com/>, dernière consultation le 05/04/20.

<sup>377</sup> <https://www.facebook.com/ChateaudVaurenard/>, dernière consultation le 05/04/20.

<sup>378</sup> « Château de Vaurenard », <https://www.rhonetourisme.com/a-voir-a-faire/parcs-jardins-villages-fleuris/chateau-de-vaurenard-119029/>, *Rhône tourisme*, <https://www.rhonetourisme.com/>, Département du Rhône, dernière consultation le 05/04/20.

<sup>379</sup> « Château de Vaurenard », <https://patrivia.net/visit/chateau-de-vaurenard>, *Patrivia*, <https://patrivia.net/home>, dernière consultation le 05/04/20.

<sup>380</sup> Voir Annexe 36- Comparateur d'éditeurs de sites internet.

<sup>381</sup> Voir Annexe 37- Proposition de newsletter

La lettre d'information, tout comme le site internet ou la brochure, sont des outils qui doivent servir à constituer et entretenir un réseau. Ce réseau peut être utile d'un point de vue commercial, pour obtenir des visites plus fréquentes du château, et doit ainsi être constitué des clients qui auront pu laisser leurs coordonnées sur un livre d'or, par exemple, ou qui se seront abonnés à la lettre d'information sur le site. Le principe du livre d'or mis à disposition à l'issue des visites est un moyen très simple d'obtenir l'avis du public et ses suggestions, mais aussi et surtout de constituer un fichier d'adresses. Les écoles, public ciblé pour les visites scolaires, doivent faire partie du réseau également. De plus, la constitution d'un réseau a pour objectif de maintenir un lien avec les institutions. Ainsi, seront inclus dans ce fichier les personnalités politiques locales en lien avec le tourisme et la culture, les institutions touristiques et culturelles, les autres châteaux du territoire, qui ne seront pas considérés comme des concurrents mais plus comme des prescripteurs, ainsi que les associations de propriétaires de châteaux<sup>382</sup>, etc. Il pourrait être intéressant également de contacter des agences touristiques pour inclure Vaurenard dans un programme de visites du territoire beaujolais, lié ou non à l'œnotourisme. Une autre population doit être intégrée au fichier qui constitue ce réseau : le voisinage. Il est en effet indispensable d'obtenir l'adhésion des voisins, quel que soit le type de médiation envisagée. Ainsi, de bonnes relations permettent de limiter les conflits en cas de nuisances sonores, ou liées à la circulation, inévitables lors de certains événements qui pourraient se dérouler dans le domaine. Le voisinage peut également être prescripteur pour visiter le château.

Ce réseau, une fois constitué, peut être convié à toute manifestation liée à Vaurenard. La visite du château est essentielle, mais nombre d'autres possibilités de valorisation du patrimoine de Vaurenard sont envisageables.

### **II.B.3 – Les médiations proposées**

Les médiations possibles sont de deux types, distants dans le temps et plus ou moins soumis à des investissements variables. Les enjeux sont alors différents.

---

<sup>382</sup> *La Demeure historique*, par exemple.

II.B.3.a – À court terme, faire connaître le domaine et financer les travaux urgents

Les différentes formes de médiations qui sont proposées portent nécessairement sur des solutions à court terme qui permettent de faire connaître, ou connaître à nouveau, le château, mais aussi de percevoir quelques recettes pour financer l’entretien courant. Le public scolaire pourrait ainsi être visé en premier lieu. Les écoles primaires, premières ciblées, sont en effet au nombre de vingt-quatre à proximité immédiate de Vaurenard. Pour la plupart, il n’est pas nécessaire de prévoir un transport en car, ce qui simplifie les démarches pour les professeurs des écoles et peut être un élément incitatif. Pour les établissements un peu plus éloignés, la présence du parc comme aire de pique-nique et de détente pour une deuxième partie de journée peut être un facteur décisif dans le choix de cette destination.

*Des ateliers pédagogiques pour attirer le public scolaire*

Commune	Nombre d'établissements	Nombre d'écoles maternelles	Nombre d'écoles primaires	Nombre de collèges	Nombre de lycées
Cogny	1	1	1		
Denicé	2	1	2		
Gleizé	6	4	4		
Lacenas	1	1	1		
Limas	3	1	1	1	
Villefranche-sur-Saône	34	13	15	4	4
Total	47	21	24	5	4

Figure 60 : Nombre d'établissements scolaires à Gleizé et dans les communes limitrophes en 2020.

Plusieurs ateliers, cumulés à une visite traditionnelle du château, peuvent être envisagés, en fonction des choix des enseignants et des cycles scolaires<sup>383</sup>. Pour chaque atelier, un guide à l’attention de l’animateur, ainsi qu’un dossier pédagogique à l’attention du corps enseignant se trouvent en annexe<sup>384</sup> :

*Les blasons de Vaurenard.* À partir des nombreuses représentations de blasons dans le château, l’enfant découvre les principes de l’héraldique et crée son propre blason.

<sup>383</sup> Le cycle 1 correspond aux classes maternelles, le cycle 2 aux CP, CE1 et CE2, le cycle 3 aux élèves de CM1, CM2 et 6°, et le cycle 4 aux 5°, 4° et 3°.

<sup>384</sup> Voir Annexe 38- Ateliers pédagogiques

*Construction d'un arbre généalogique.* À destination des plus jeunes (cycle 2), il s'agit d'un jeu de piste qui permet de trouver des indices sur treize personnages de la famille Corteille. Les renseignements, qui permettent de faire le lien entre chaque personne, sont visibles dans deux pièces du château et sur des reproductions de portraits et de documents issus des archives.

*L'ouverture des archives pour faire venir un public différent*

La visite du corpus archivistique de Vaurenard pourrait à elle-seule être un objectif de visite. Ce type de visite peut s'adresser aux scolaires avec un programme adapté, ou à un autre public composé de personnes s'intéressant à l'histoire locale : public adulte, seniors, comme étudiants.

Afin de cibler les scolaires, un troisième atelier pédagogique est envisagé : *À la rencontre de...* Il s'agit de reconstituer l'histoire de certains personnages liés au château à partir d'une visite du château, y compris des archives, puis d'une présentation de certaines archives (ou copies) du chartrier.

Une initiation à l'analyse documentaire, à partir de documents du chartrier, pourrait également être proposée à un public adulte<sup>385</sup>. Le lieu étant particulièrement exigu, une rapide visite, afin de visualiser la pièce, son décor, et le volume des archives, peut se poursuivre dans le vestibule afin de présenter dans de meilleures conditions des copies de documents. Cette présentation d'archives peut être ou non cumulée avec une visite du château.

Par ailleurs, il est à noter que *la Demeure historique* attribue des prix à certains sites qui ouvrent leurs archives<sup>386</sup>. Cela permettrait de financer quelques aménagements nécessaires au bon déroulement des visites.

*Des visites traditionnelles, attendues par la majorité des publics*

Pour relancer cette activité et accueillir le public dans des conditions optimum, il est possible d'aménager un espace dédié. Le vestibule pourrait être ce lieu, particulièrement central par rapport au château. Toutefois, pour que l'aménagement ne soit pas une gêne au quotidien, l'espace d'accueil pourrait se situer dans une dépendance. Ce pourrait être par exemple le rez-de-chaussée du bâtiment *à l'horloge*, dans la partie sud de la cour, inutilisé actuellement. La

<sup>385</sup> Voir Annexe 39- Chartrier guide

<sup>386</sup> Dixit I. Brossard, déléguée départementale de *la Demeure historique*, au cours d'un entretien le 07/12/20.

pièce pourrait accueillir une partie consacrée à la billetterie et à la vente de quelques produits dérivés, ainsi qu'un espace d'attente composé de quelques assises. Ce lieu peut également être un espace d'exposition consacré par exemple aux chantiers de restauration passés ou à venir.

Le circuit de visite actuel traverse les différentes pièces de l'édifice, et le commentaire est axé sur deux éléments liés à l'ameublement et à la décoration de Vaurenard. Le premier de ces éléments est une certaine nostalgie de l'Ancien Régime, bien visible à travers les nombreux objets de décoration, tels que le mobilier de style Louis XVI, les portraits de Marie-Antoinette ou du monarque, etc. Il s'agit d'une tradition familiale dont les propriétaires ont héritée, et qui transparait dans les visites actuelles. De plus, le partenariat avec la Chambre syndicale des tissus en 1996, la présentation des créateurs et le travail accompli dans chaque pièce sont systématiquement mis en exergue. Mais les visiteurs sont-ils réellement intéressés par l'Histoire de France racontée à travers quelques objets ? Et les tissus d'ameublement ne devraient-ils pas être anecdotiques lors des visites ? Le circuit de visite pourrait donc être modifié, afin d'être davantage orienté sur l'histoire de Vaurenard et de ses habitants, mais surtout sur deux éléments qui sont des signes distinctifs du château : la chapelle et les archives. Le commentaire actuel avait été noté dans un projet de brochure initié par les propriétaires et qui n'avait pas abouti<sup>387</sup>. Le nouveau circuit<sup>388</sup> proposé se veut une modification de ce propos, afin que les propriétaires aient la possibilité de s'approprier plus aisément les nouveaux textes et déplacements. Quelques cartels ou panneaux informatifs<sup>389</sup>, ainsi que des fléchages, pourraient également jaloner le circuit.

### *Une exploitation ludique des extérieurs*

Plusieurs types d'activités à moindre frais sont possibles en extérieur. Afin d'attirer un public familial, un rallye photos<sup>390</sup> peut être facilement mis en place. Les visiteurs, par équipe incluant les plus jeunes enfants ou individuellement pour les plus grands, doivent photographier certains éléments du parc dans un temps imparti. Il convient toutefois de prévoir un petit cadeau pour le gagnant, et éventuellement un autre pour chacun des participants, afin de justifier un droit d'entrée, même minime.

<sup>387</sup> *Étude prospectus*, AV (non classées).

<sup>388</sup> Voir Annexe 40- Circuit de visite, proposition à partir de l'existant.

<sup>389</sup> Voir Annexe 41- Proposition de panneaux informatifs.

<sup>390</sup> Voir Annexe 42- Rallye photos.

Le parc et le jardin peuvent également être utilisés pour des *escape-game*. Pour les particuliers, mais aussi pour les entreprises, ce type de jeux en extérieur, qui ont pour point commun de développer l'esprit d'équipe, font plus ou moins appel à la réflexion ou à l'exercice physique en fonction de l'organisateur. De la simple chasse au trésor pour les plus petits, qui dure une heure, à l'aventure de deux jours avec une nuit incluse en forêt<sup>391</sup>, les offres de manquent pas. Bien développés dans les villes<sup>392</sup>, ces jeux de piste présentent parfois des thèmes qui peuvent être adaptés au parc de Vaurenard, comme la botanique, l'histoire, le patrimoine.

Plus sportives, des courses d'orientation pourraient aussi être envisagées. Là encore, l'organisation peut être sous-traitée à une entreprise. Il existe une Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), dont le site<sup>393</sup> affiche et promeut certaines courses. L'organisation de cette activité est relativement aisée : Il faut installer des balises et les repérer sur une carte<sup>394</sup>, prévoir de distribuer aux participants une carte et éventuellement une boussole<sup>395</sup> et un poinçon. Les joueurs doivent avoir un équipement adapté, et s'engagent avant le départ à rester en équipe, à respecter les limites du jeu, le matériel et la nature qui les entoure. L'organisateur doit prévoir un goûter ou une récompense à l'arrivée.

### *L'œnotourisme*

Cette activité, ajoutant une visite de la cave viticole avec dégustation au circuit traditionnel, a disparu récemment à Vaurenard pour des raisons expliquées précédemment<sup>396</sup>. Si toutefois elle était organisée à nouveau, il pourrait être judicieux de contacter les agences de tourisme viticole qui peuvent envoyer des groupes de visiteurs régulièrement, selon le type de contrat. Les agences proposent des visites de caves<sup>397</sup>, des séjours œnologiques<sup>398</sup>, des offres

<sup>391</sup> *Escape forest*, <https://www.leboisderosoy.com/escape-forest/>, dernière consultation le 30/04/20.

<sup>392</sup> *Familin'paris*, <https://www.familinparis.fr/escape-game-exterieur-paris/>, dernière consultation le 30/04/20.

<sup>393</sup> *FFCO*, <http://www.ffcorientation.fr/>, dernière consultation le 30/04/20.

<sup>394</sup> Les cartes IGN au 1/10 000<sup>e</sup> sont les plus aisées à utiliser.

<sup>395</sup> Les boussoles ne sont pas nécessaires si la carte indique clairement des repères tels que l'orientation du château.

<sup>396</sup> Voir § II.A.1.b - Vaurenard au XXI<sup>e</sup> siècle : quel profil, quelles médiations ?, p. 70.

<sup>397</sup> « Vignoble du Beaujolais, visite de cave et dégustation de vin du Beaujolais en œnotourisme », <https://www.oenotourisme.com/vignoble/beaujolais/>, *Oenotourisme.com*, <https://www.oenotourisme.com/>, 2017, dernière consultation le 17/04/20.

<sup>398</sup> *Winepassport*, <http://www.winepassport.fr/>, 2020, dernière consultation le 17/04/20.

« Séjours œnologiques dans le Beaujolais », <https://www.vinotrip.com/fr/sejours-oenologiques-beaujolais>, *Vinotrip*, <https://www.vinotrip.com/>, 2020, dernière consultation le 17/04/20.

pour les entreprises, comme celle de *Vinotrip*<sup>399</sup> qui prévoit un atelier œnologique ou des cours d'œnologie en plus de l'hébergement et des visites.

*L'évènementiel local, pour faire connaître Vaurenard par ses extérieurs*

Afin d'être partie intégrante de la vie culturelle locale, le domaine de Vaurenard, et en particulier son parc, pourrait ouvrir ses portes de plusieurs façons. Un évènement d'envergure internationale se déroule chaque année, le Marathon International du Beaujolais<sup>400</sup> : la manifestation est sportive, mais également festive<sup>401</sup>, comme le précise le dossier de presse de l'édition 2019, évoquant un « défi sportif et festif avec les très nombreuses animations, ravitaillements, dégustations, traversées de châteaux »<sup>402</sup>. Nombre de caveaux et de châteaux sont traversés par les coureurs. Le parc de Vaurenard étant situé sur le trajet de certaines courses, proche de la ligne d'arrivée, il pourrait être traversé par les vingt mille coureurs attendus<sup>403</sup>, assurant ainsi la promotion du domaine auprès des coureurs et des spectateurs.

*L'évènementiel national, pour profiter d'une publicité nationale*

Vaurenard pourrait par ailleurs participer à certains évènements nationaux. L'avantage de ce type de manifestation réside dans la faible communication nécessaire, bénéficiant de la publicité nationale. Ainsi, une participation aux *Journées Européennes du Patrimoine* est aisée à mettre place, à partir du circuit de visite vu précédemment. Il serait toutefois intéressant que ces visites se démarquent des circuits habituels. Pour cela, les médiateurs pourraient être costumés, afin de satisfaire en priorité le jeune public. Quelques éléments pourraient exceptionnellement prendre place dans la cour, comme la calèche située dans les communs. Dans le même but, il est possible d'organiser des visites nocturnes, moyennant quelques aménagements, mais surtout une mise en scène supplémentaire.

<sup>399</sup> Évènement Œnologie Entreprise », <https://www.vinotrip.com/fr/evenements-oenologiques-entreprise>, *Vinotrip*, <https://www.vinotrip.com/>, 2020, dernière consultation le 17/04/20.

<sup>400</sup> Voir Annexe 31- Annuaire des services culturels locaux.

<sup>401</sup> Le marathon et les autres courses –marathon-relais, semi-marathon, « 13 km du Rhône », « rando pour elles », « family marathon »- se déroulent le week-end du Beaujolais nouveau.

<sup>402</sup> *Marathon International du Beaujolais – Faites la course en fête !*, dossier de presse, Marathon International du Beaujolais, 15<sup>e</sup> édition, 2019, p. 2.

<sup>403</sup> « Objectif affiché de 20 000 coureurs », <https://www.marathondubeaujolais.org/la-16eme-edition-du-marathon-international-du-beaujolais-affiche-ses-ambitions-avec-matthieu-forichon/>, *Marathon du Beaujolais*, <https://www.marathondubeaujolais.org/>, 2020, dernière consultation le 17/04/20.

Un autre évènement, le *Rendez-vous aux jardins* qui se déroule chaque année début juin, est initié par le ministère de la culture et mis en œuvre par les DRAC. L'inscription se fait en ligne, sur le site *Open Agenda*<sup>404</sup>. L'objectif est de mettre « en valeur depuis son origine en 2003 l'art du jardin et le rôle essentiel qu'il joue pour notre bien-être, tant en ville qu'en milieu rural »<sup>405</sup>. Pour participer à cet évènement, il n'est pas nécessaire d'être labellisé *jardin remarquable*. Toutefois, le parc doit être entretenu, et « la gratuité doit être garantie le vendredi (journée plus particulièrement dédiée aux scolaires) et privilégiée durant tout le week-end pour les moins de 18 ans »<sup>406</sup>. Vaurenard a participé à cette manifestation il y a quatre ans. Les entrées étaient alors gratuites, et environ cent-cinquante personnes ont été accueillies. La manifestation n'a pas été reconduite les années suivantes, car les buis ont été particulièrement endommagés par la pyrale du buis<sup>407</sup>, privant le jardin à la française de son esthétique. Pour satisfaire les visiteurs, plusieurs offres peuvent être proposées, et éventuellement cumulées : une visite guidée, la mise à disposition de supports d'aide à la visite, l'organisation d'animations. Le parc de Vaurenard ne comporte pas de serres, de jardin potager, de circuit botanique, ou autre spécificité. Son intérêt réside surtout dans son histoire, avec notamment l'intervention de l'architecte Linossier qui l'a modifié au début du XXe siècle pour lui donner son aspect actuel. Pour inciter les visiteurs à s'intéresser à ce site, la mise en place d'animations originales peut s'avérer convaincante. Le coût sera un critère déterminant dans le choix d'une animation, s'il s'agit par exemple de faire intervenir un artiste. D'une façon moins onéreuse, l'histoire du jardin peut être mise en scène avec quelques intervenants, balisant un circuit non guidé, afin de favoriser un esprit de « balade champêtre ». La visite débiterait à l'est, où le public pourrait rencontrer un comédien jouant M. Linossier, qui expliquerait ce qu'il a souhaité construire dans ce jardin, et ce qu'est un « jardin mixte ». Les visiteurs pourraient ensuite croiser un lecteur de poème dédié à la nature, puis contournerait le château pour arriver devant l'entrée principale, et rencontrer un apiculteur face à la dizaine de ruches installées à Vaurenard, l'occasion de rappeler le rôle des abeilles, le travail des apiculteurs, etc. Cette promenade pourrait être présentée dans une brochure utilisée en amont comme moyen de communication,

<sup>404</sup> Open Agenda, <https://openagenda.com/>, est le site sur lequel sont inscrites notamment les manifestations culturelles nationales.

<sup>405</sup> « Présentation de la manifestation », <https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/l-evenement/Presentation-de-la-manifestation>, *Rendez-vous aux jardins*, <https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/>, ministère de la Culture, 2020, dernière consultation le 18/04/20.

<sup>406</sup> « Participer à l'édition 2020 », <https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/En-pratique/Espace-organisateur/Participer-a-l-evenement>, *Ibid.*

<sup>407</sup> *Cydalima perspectalis*, lépidoptère originaire d'Extrême Orient, a été introduit accidentellement en Europe au début des années 2000. Sa chenille se nourrit exclusivement des feuilles de buis, ornemental ou sauvage.

et donnée aux visiteurs à la billetterie. Parmi les animations possibles, C. de Corbiac<sup>408</sup> a organisé en 2017 un stage de permaculture<sup>409</sup>, activité qui lui est chère, et pourrait réitérer cette opération.

Ces activités pourraient financer une partie des frais fixes du domaine, mais pour obtenir des recettes plus importantes, des investissements plus lourds sont à envisager.

### II.B.3.b – À plus long terme, assurer un entretien régulier :

À moyen ou long terme, d'autres formes de médiation peuvent être envisagées, moyennant certains travaux d'aménagement et de mise aux normes.

#### *L'évènementiel, des manifestations ponctuelles uniques ou récurrentes*

Pour Martin Malvy, président de l'association Sites et cités remarquables de France, « multiplier les opérations d'animation et de mise en scène du patrimoine et des savoir-faire pour les (re)découvrir sous d'autres angles est assuré de succès »<sup>410</sup>. Cette affirmation fait partie de la suggestion numéro 28 de son rapport : « Associer visite et création contemporaine ».

*Faire appel à des artistes.* Ainsi, pour attiser la curiosité et l'intérêt de son public ou pour conquérir de nouveaux visiteurs, Vaurenard pourrait élargir son offre en s'associant à des acteurs inattendus, le temps d'une exposition par exemple. Le parc pourrait se prêter à une exposition de sculptures monumentales de différents artistes, comme l'organise notamment le château de Gratot<sup>411</sup>, dans la Manche. Le château de Pères, en Ille-et-Vilaine, a quant à lui

<sup>408</sup> Entretien du 16/05/20.

<sup>409</sup> « Le mot « permaculture » en lui-même est la contraction de « (agri)culture permanente ». Il fut inventé par Bill Mollison et David Holmgren dans les années 1970. Il regroupe des principes et des techniques d'aménagement et de culture, à la fois ancestraux et novateurs, dans un concept global, le design. Il vise à faire de son lieu de vie un écosystème harmonieux, productif, autonome, naturellement régénéré et respectueux de la nature et de tous ses habitants. », <https://www.permaculturedesign.fr/comment-faire-un-jardin-en-permaculture/>, *Permaculture Design*, <https://www.permaculturedesign.fr/>, dernière consultation le 17/05/20.

<sup>410</sup> Martin Malvy, rapport *54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos patrimoines*, 2017, p.112.

<sup>411</sup> « À propos de sculpture – Artistes 2019 », <https://www.chateau GRATOT.com/a-propos-de-sculpture-artistes-2019/>, Château de Gratot, <https://www.chateau GRATOT.com/>, dernière consultation le 13/05/20.

consacré son parc à une exposition d'un artiste unique de renom, Richard Orlinsky<sup>412</sup>, durant l'été 2019. Des expositions de peintures, de sculptures ou de photographies pourraient voir le jour dans la chapelle. Le lieu est toutefois de dimensions relativement réduites et, pour accueillir des objets exigeant de plus grands volumes, il conviendrait d'envisager d'autres salles : parmi les dépendances du château, certaines pièces peuvent être aménagées dans ce sens.

*Une participation à la vie culturelle locale.* Afin de ne pas avoir toute l'organisation et la communication à gérer, il peut s'avérer intéressant de mettre en location une partie des locaux, ou le parc, pour des spectacles régis par une autre structure. Vaurenard pourrait prendre part à la vie culturelle locale en proposant la cour du château comme cadre pour certains spectacles musicaux ou de théâtre<sup>413</sup>. Il en est de même pour les festivals locaux, tel le festival *BD Miam*<sup>414</sup>, qui est organisé chaque année sur un site différent du territoire beaujolais.

*L'organisation d'évènements propres à Vaurenard.* Le parc de Vaurenard pourrait servir également de cadre à une manifestation dédiée aux jardins et aux plantes. Il en existe de plusieurs sortes, tels que foire aux plantes, salon du jardinage, troc de plantes, festival du jardin. Certains de ces évènements sont très spécialisés sur un secteur : les cactus, les champignons, les roses, etc. Dans les communes limitrophes, le manoir de Jarnioux organise chaque printemps les *Journées des plantes rares*<sup>415</sup> qui rassemble pépiniéristes et collectionneurs, alors que la MJC de Bron, favorisant les rencontres plutôt que les recettes financières, mise sur un vide-jardin<sup>416</sup>. Pour l'organisation d'un évènement de ce type, il convient d'obtenir l'autorisation des autorités<sup>417</sup>, de contacter des exposants<sup>418</sup>, et d'effectuer une communication particulièrement large. Cette manifestation peut être par la suite agrémentée d'autres éléments

---

<sup>412</sup> « Les animaux de Richard Orlinsky viennent passer l'été au château des Pères », <https://www.chateaudesperes.fr/les-animaux-de-richard-orkinsky-viennent-passer-lete-au-chateau-des-peres/>, *Château des Pères*, <https://www.chateaudesperes.fr/>, dernière consultation le 13/05/20.

<sup>413</sup> Le théâtre de Villefranche a par le passé organisé plusieurs spectacles « hors les murs ». De même, le *Festival des Nouvelles voix* a organisé en 2019 des concerts au château de Champ-Renard (Blacé).

<sup>414</sup> Le « Festival de la Bande dessinée et du goût » change de lieu chaque année pour s'installer dans un cuverge ou un château. En juin 2020 (festival annulé pour crise sanitaire), il devait avoir lieu au domaine des Terres Vivantes à Blacé. « BD Miam, festival de la bande dessinée et du goût », <http://www.loisirs-beaujolais.fr/?BD-Miam-Festival-de-la-Bande>, *Loisirs en Beaujolais*, <http://www.loisirs-beaujolais.fr/>, dernière consultation le 13/05/20.

<sup>415</sup> « Journées des plantes rares au manoir de la Garde », <https://jardinage.lemonde.fr/agenda-3409-2020-02-12.html>, *Le Monde*, <https://jardinage.lemonde.fr/>, dernière consultation le 14/05/20.

<sup>416</sup> « Vide-jardin 2020 de Bron », <https://jardinage.lemonde.fr/agenda-3503-2020-03-10.html>, *Le Monde*, <https://jardinage.lemonde.fr/>, dernière consultation le 14/05/20.

<sup>417</sup> Autorisation de la mairie à minima, de la préfecture si la surface d'exposition excède 300 m<sup>2</sup>.

<sup>418</sup> Les professionnels doivent être immatriculés au registre du commerce, les particuliers doivent présenter une attestation sur l'honneur qu'ils n'ont pas participé à plus de deux manifestations dans l'année. La gestion des inscriptions peut être facilitée via des plateformes comme *Mybrocante.fr*.

permettant d'attirer un public plus large : pour les enfants, ateliers de jardinage ou promenades en calèche, pour les parents, exposition, etc.

*Un « son et lumière ».* Dans la lignée de ce que nombre de châteaux proposent, il est également envisageable de réaliser un spectacle complet. « Le concept du spectacle son et lumières avec la participation d'acteurs »<sup>419</sup> est né en 1957 au château du Lude, dans la Sarthe. Le principe, repris par de nombreux monuments, est de rendre l'histoire de l'édifice la plus accessible, voire ludique, possible. La mise en place d'un tel évènement est très lourde : écriture d'un scénario, recrutement de comédiens, bénévoles de préférence, confection ou location de costumes, locations de lumières et de sonorisation, pyrotechnie, etc. Par ailleurs, un tel évènement peut n'être rentable qu'après plusieurs éditions. Il est possible de sous-traiter tout ou partie de cette organisation auprès de prestataires, comme les entreprises *Les voyageurs du temps*<sup>420</sup>, ou *Les couleurs de la nuit*<sup>421</sup>, spécialisées dans l'évènementiel à caractère historique. Certains prestataires proposent des spectacles « clé en main » dont le scénario est déjà écrit, ce qui permet de réduire les coûts. L'entreprise *Majestoso* propose ainsi un spectacle sur le thème de l'histoire de la musique<sup>422</sup>.

*Un référencement comme lieu de tournage cinématographique.* Tous types de logements peuvent être référencés comme lieux de tournage. Les démarches d'inscriptions sont relativement simples, via les sites internet dédiés. La participation à des productions cinématographiques permet de dégager des revenus importants et assez rapidement<sup>423</sup>, et de procurer un effet médiatique sur le site. Certaines entreprises sont spécialisées dans les lieux de tournage de publicité ou de prises de photographies<sup>424</sup>.

---

<sup>419</sup> Frédéric Niel, « Le château du Lude, pionnier du son et lumières avec des acteurs », *Le pèlerin*, n° 6668, 09/05/19.

<sup>420</sup> *Les voyageurs du temps*, [https://www.voyageurs-du-temps.fr/les-voyageurs-du-temps-creation-organisation-animation-son-et-lumiere-gaulois-romains-medieval\\_71.html](https://www.voyageurs-du-temps.fr/les-voyageurs-du-temps-creation-organisation-animation-son-et-lumiere-gaulois-romains-medieval_71.html), dernière consultation le 14/05/20.

<sup>421</sup> *Les couleurs de la nuit*, <https://www.lescouleursdelanuit.com/spectacles-historiques/>, dernière consultation le 14/05/20.

<sup>422</sup> *Majestoso*, <http://www.majestoso.org/>, dernière consultation le 14/05/20.

<sup>423</sup> La société Cinédécors annonce des revenus allant de 1 000 à 3 500 € par jour de tournage, selon le type de lieu, « Inscrire un lieu », <https://www.cinedecors.net/fr/proposer-un-lieu?kind=private>, *Cinédécors*, <https://www.cinedecors.net/>, dernière consultation le 01/06/20.

<sup>424</sup> Easyspaces, <https://www.easyspaces.fr/>, dernière consultation le 01/06/20.

*La transformation des bâtiments inutilisés*

Il subsiste à Vaurenard plusieurs constructions qui ne sont pas utilisées actuellement, ou qui servent de débarras. Il s'agit principalement des bâtiments de ferme, écuries, sellerie, étable, poulailler, four à pain, etc. D'autres sont à réaménager comme la maison à *la lanterne* ou la maison à *l'horloge*. Un plan de réhabilitation de ces lieux pourrait être établi. Ainsi, le bâtiment du four à pain, constitué du four au rez-de-chaussée surmonté d'une chambre, se distingue par son originalité. S'il devait être réaménagé, il pourrait être intégré au circuit de visite du château. Mais il pourrait également, comme d'autres bâtiments, faire l'objet d'une réhabilitation en vue de le transformer en logement. Les propriétaires peuvent donc se poser la question suivante : dans quel but créer des habitations ? La vente de logement n'est pas une option souhaitée<sup>425</sup>. La location peut alors être envisagée, soit de façon classique, soit en courte durée. Ce dernier type de location couvre différentes formes. La *chambre d'hôtes* implique une location à la nuitée. Le propriétaire est tenu de prévoir linge de lit et petit-déjeuner, et doit partager les pièces à vivre avec ses visiteurs. Une deuxième solution semble plus appropriée, le gîte, ou location saisonnière. Le meublé doit comprendre salle d'eau, pièces à vivre, cuisine et chambres privatives, et la location, souvent à la semaine, est limitée à quatre-vingt-dix jours par an<sup>426</sup>. Les conditions sont similaires à une location « classique » de longue durée. Le logement peut être géré par une plateforme internet<sup>427</sup> ou directement via le site du propriétaire.

Certains bâtiments, une fois réhabilités, se prêtent davantage à la location de salles, de type espaces de réunion, ou salle de réception pour des mariages notamment. Le prestige de convier ses invités dans un site historique et l'agencement des lieux, offrant un vaste espace autour du site, un large parking, ainsi que la proximité des grands axes, sont des atouts certains. Là encore de nombreux sites peuvent gérer les réservations<sup>428</sup>. Pour proposer des salles de conférence ou de travail, il convient toutefois de prévoir mobilier, connexions et matériel informatique adaptés, ainsi que des sanitaires. Pour des salles de réception type mariage, des espaces spécifiques tels que cuisine ou piste de danse doivent être anticipés.

<sup>425</sup> Confié au cours d'un entretien avec C. de Corbiac le 28/04/20.

<sup>426</sup> « Quelle définition et différences entre chambre d'hôtes, gîte, location saisonnière, et location courte durée ? », <https://eldorado-immobilier.com/definition-chambre-hotes-location-saisonniere/>, *Eldorado-Immobilier*, <https://eldorado-immobilier.com/>, dernière consultation le 14/05/20.

<sup>427</sup> Gestion par le site le plus prestigieux, *Gîtes de France*, mais également par de plus récents, tels que *Airbnb*, entre particuliers, *Abritel* ou *Booking* entre particuliers et professionnels.

<sup>428</sup> Exemples de sites dédiés : *Mariages.net*, <https://www.mariages.net/landings/index.php?frmNPage=1>, ou *abc salles*, [https://www.abcsalles.com/salle-de-mariage-2.html?gclid=Cj0KCQjw2PP1BRciARIsAEqv-pSgKCZs2azsPOlaU\\_xM7BVSLOCWFLAswgOO2rD7uPefhocdaQxhyUMaAgx0EALw\\_wcB](https://www.abcsalles.com/salle-de-mariage-2.html?gclid=Cj0KCQjw2PP1BRciARIsAEqv-pSgKCZs2azsPOlaU_xM7BVSLOCWFLAswgOO2rD7uPefhocdaQxhyUMaAgx0EALw_wcB), dernière consultation le 14/05/20.

